

### I. Classification

Le **lézard des murailles** ou lézard gris est un petit lézard familier de nos jardins et de nos villes et hameaux. Il fait partie de la famille des **Lacertidés**, qui regroupe tous les lézards.

Comme tous les Reptiles, les lézards sont **ectothermes** : ce sont des animaux à sang froid. Ils ne produisent pas eux-mêmes la chaleur de leur corps et **dépendent donc entièrement de la température extérieure** <sup>(1)</sup>.



Photographie d'un lézard des murailles observé à Magny-les-Hameaux <sup>(a)</sup>

### II. Description

Ce lézard a une **forme élancée** et est extrêmement polymorphe. C'est-à-dire que ses **écailles ont une variabilité extraordinaire** et sa **coloration variable** peut aller du brun au gris en passant par des teintes verdâtres. La face ventrale est claire, jaune, bleu ou rougeâtre tandis que la **gorge est mouchetée de noir**.

Le mâle peut mesurer **jusqu'à 20 cm** voire 25 cm, et la femelle 18 cm. On ne peut pas déterminer son sexe tant qu'il n'a pas atteint la maturité.

**La queue de ce lézard peut casser facilement** : c'est l'autotomie. Ce phénomène lui permet d'échapper à des prédateurs en créant un leurre. En effet, l'extrémité « perdue » continue à s'agiter ce qui constitue un leurre vis-à-vis de l'attaquant. Une queue de remplacement dépourvue d'écailles repousse alors progressivement.



Photographies d'un lézard des murailles <sup>(b)</sup>

### III. Alimentation

Le lézard des murailles est un **prédateur omnivore** : il se nourrit d'araignées, d'insectes comme les papillons, les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles), de coléoptères comme les scarabées, de vers de terre, de pucerons, et de mouches.

### IV. Période d'activité et milieux naturels

Ce lézard est **présent toute l'année** en France, et son **régime alimentaire non-exclusif** lui permet d'être **plus résilient** pour subvenir à ses besoins alimentaires.

Il est actif toute l'année mais davantage **pendant le printemps et l'été** où le soleil lui permet d'avoir davantage d'énergie.

Comme dit plus tôt, cette espèce est **héliophile**, c'est-à-dire qu'elle **favorise les milieux exposés au soleil** dont elle a besoin pour **réguler sa température corporelle**. On peut donc l'observer sur les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les terrils, les souches, les rails ou les quais de gares peu fréquentés. Ce lézard est beaucoup plus urbain que les autres espèces.



## V. Les intérêts écologiques

Les lézards jouent un **rôle écologique important** en servant de **nourriture à d'autres espèces** (hérissons et oiseaux par exemple), en **régulant** les dynamiques des populations d'insectes, et en **modifiant** les habitats naturels.

Ils ont également une **importance culturelle**. En effet, les lézards sont à la fois **source de loisir et de plaisir** pour les personnes qui aiment à les observer, et ils font l'**objet d'études** variées par des scientifiques et les naturalistes.

## VI. Statut

Le Lézard des murailles est **strictement protégé en France**.

*« I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*

*II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

*III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés » <sup>(2)</sup>.*

En effet l'espèce est menacée, notamment par la **réduction de ses ressources alimentaires**, liée à l'utilisation massive en agriculture, d'insecticides, qui est aussi un facteur d'**empoisonnement** de l'espèce.

## VII. Annexes

### A. Bibliographie

(1) : Site [batrachos.free.fr](http://batrachos.free.fr), page dédiée aux reptiles : [lien](#)

(2) : Légifrance, « Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection », [lien](#)

### B. Sources illustrations

(a) : Photographie réalisée par Pierre Gilquain à Magny-les-Hameaux

(b) : PGPhotographies, page consacrée aux reptiles : [lien](#)